

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHRS

4^e Rallye National de Bretagne

Les 9 et 10 Juin 2018



Avec la participation des villes et communes de Plouay, Guiligomarc'h, Meslan, Berné, Kernascléden, Inguiniel, Bubry.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 9 Avril :

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Samedi 26 Mai :

- Clôture des engagements

Samedi 2 et Dimanche 3 Juin :

- Parution et distribution du carnet d'itinéraire à l'école de musique de Plouay Rue de Manéhouarn de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Reconnaissances des ES 2,5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Vendredi 8 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Reconnaissances des ES 2, 5 et 6 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Sur trois passages maximum

Samedi 9 Juin :

- Distribution du carnet d'itinéraire sur le parc d'assistance de 8h00 à 12h00
- Reconnaissances pédestres ou VTT pour l'ES 1 de 12h00 à 16h00 Sur trois passages maximum
- Reconnaissances des ES 5 et 6 de 8h00 à 16h00 Sur trois passages maximum
- Reconnaissances de l'ES 2 de 8h00 à 15h00 Sur trois passages maximum.
- Vérifications administratives de 13h30 à 17H.
- Vérifications techniques de 13H45 à 17H15.
- 1^e réunion de collège des commissaires sportifs à 14h30 (Au PC Ecole de musique rue de Manéhouarn).
- Publication des admis au départ, de l'ordre et heures de départ de la 1^e étape à 17h00 (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Départ de la 1^e voiture VHC à 18h30 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e étape à 21h37 en Parc Fermé d'Etape
- Publication des résultats partiels de la 1^e étape et des ordres et heures de départ de la 2^e étape à partir de 23h00 (Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)

Dimanche 10 Juin :

- Départ de la 1^e voiture VHC à 8h45 (Le 1^e concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel)
- Arrivée de la 1^e voiture VHC à 16h29 en Parc Fermé (Esplanade de Plouay)
- Vérifications techniques finales au garage Auto Sécurité Zi de Rostervel 56240 Plouay.
(Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Publication des résultats du rallye 30min après l'entrée en parc fermé de la 1^e voiture moderne
(Barnum affichage officiel sur le parc d'assistance)
- Remise des prix sur le podium

NOTA : Les informations pour l'équipage (règlement, convocation, liste des engagés) seront consultables uniquement sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 4^e Rallye National de Bretagne VHRS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le 17 Avril 2018 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 408 en date du 24 Mai 2018.

Comité d'Organisation

Président : Max MARTINEAU

Vice-Président : Gilles SIMON

Secrétaire: Jean-Paul Le Goffic.

Trésorière : Marine MARTINEAU , Adjoint : Jean Paul Le Goffic.

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Michel Guilloux, Vincent Gegaden, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur...

Secrétariat du Rallye

Chez Jean-Paul Le Goffic : Le Bois de Saint Erven 56520 PLOUAY

Organisateur technique

Nom : ASACO Océane

Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 LORIENT

1.1P. Voir rallye support moderne et VHC..

Directeur de course responsable Michel Fralin 1362/1208

Commissaire technique VHRS responsable..... André MEVEL 186089/1210

Relation concurrents..... Cathy Condemine 56617/1110

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^e Rallye National de Bretagne VHRS compte pour :

- Le Challenge des pilotes et co-pilotes de la Ligue Bretagne Pays de la Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives, uniquement consultables sur notre site internet.

www.rallyebretagne.bzh

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 9 Juin de 15h00 à 16h45 et les vérifications techniques de 15h15 à 17h00 sur le parc d'assistance à Plouay.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Licences ou titre de participation en cours de validité.
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique ou de son PTH FFSA, ou de son passeport technique.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing écrit sera remis aux équipages lors des vérifications administratives. Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^e Rallye National de Bretagne VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des copies de permis et licence de l'équipage et du PTH/PTN ou passeport de leur voiture, avant le 26 Mai.

LE GOFFIC Jean-Paul

Le Bois de Saint Erven 56240 Plouay

Tel. 02 97 33 19 68

limagolf56@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé 120 voitures maximum (y compris les modernes et VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 360€
- sans la publicité facultative des organisateurs à 720€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre du **Rallye Bretagne Organisation**. Ils seront encaissés le 5 Juin.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail à limagolf56@orange.fr ou par téléphone (0628225754) au moins 24h avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir....

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures.

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31.12.1990
Telles que définies dans l'annexe K du CSI
- Voitures de Tourisme de série de plus de 20 ans
- Voitures de Grand Tourisme de série de plus de 20 ans.

Un extincteur *de 2 Kg minimum*, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt l'exclusion (art 7.5.1.1)

4.2P INSTRUMENTS DE BORD : Libre

4.3.1 ASSISTANCE : Conforme au règlement particulier du rallye moderne et VHC de support

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^e Rallye National de Bretagne représente un parcours de 222.400 km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.500 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 et 3 : La Super spéciale : 2.00 kms x 2 = 4.00 kms
- ES 2 et 4 : St Yves Bubry : 8.60 kms x 2 = 17.20 kms
- ES 5.7.9 : Les Roches du Diable : 18.500 kms x 3 = 55.50 kms
- ES 6.8.10 Le Scorff : 9.60 kms x 3 = 28.80 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Voir programme horaires.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement FFSA.

Le départ du premier concurrent VHRS partira 10 minutes après la dernière voiture « moderne », par ordre de numéro du plus petit au plus grand. Dans l'ordre : Moyenne haute, intermédiaire et Basse. Tout départ anticipé sera sanctionné.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de Poste : chasuble orange marquée « CHEF DE POSTE »

Chargé des Relations Concurrents : chasuble rouge marquée « RELATIONS CONCURRENT »

7.5 ZONES DE REGULARITE (ZR)

Conforme au règlement FFSA.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie 60 km/h Longueur du secteur de test de régularité 10 km Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 sec de pénalité. b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 sec de pénalité.

7.5.4 ZONES DE REGULARITE (ZR) NON EFFECTUEES.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégories de moyenne (basse, intermédiaire et haute) et tel que définis dans l'article 4.1, par ordre décroissant des pénalités.

Le chronométrage sera assuré par la société ERTF, Parc Technologique de Soye 56270 PLOEMEUR. Tel. : 02.97.87.07.08. competition@ertf.com - www.ertf.com

Installation du boîtier de chronométrage :

Chaque concurrent devra prévoir une ligne d'alimentation électrique se terminant par des fils sans connecteur destinée au branchement du boîtier ERTF.

Elle devra déboucher dans l'habitacle à proximité de la porte avant droite et être protégée sur le positif par un fusible de 2 A au minimum.

Il sera procédé lors des vérifications techniques au montage d'un connecteur FASTON T permettant le raccordement électrique, à l'installation du boîtier ERTF, ainsi qu'à la pose de l'antenne GPS sur le toit du véhicule.

Une caution de 300€ sera demandée lors des vérifications administratives.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Juin sur le podium à la fin du rallye.

Des coupes et des trophées non cumulables récompenseront les trois 1ers équipages.

Des coupes et un voyage pour deux personnes offerts par Salaun Holidays (tiré au sort) récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

ITINERAIRES HORAIRES

Etape1		Samedi 9 et dimanche 10 Juin 2018				
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
Départ Etape1						
CH 0A	Sortie Parc Fermé -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	0	0:00	18:30
AS	Assistance	0	0	0		
RZ 1	Ravitaillement	0	0	0		
	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 1	Avant ES 1		0.2	0.2	0:15	18:45
DES 1	Plouay	2		2.2		18:48
CH 2	Avant ES 2		4.8	7	0:15	19:03
DES 2	St Yves	8.6		15.6		19:06
CH 2A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	19:41
Regroupement						
	Assistance	10.6	22	32.6		
	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
RZ 2	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 3	Avant ES 3		0.2	0.2	0:15	20:41
DES 3	Plouay	2		2.2		20:44
CH 4	Avant ES 4		4.8	7	0:15	20:59
DES 4	St Yves	8.6		15.6		21:02
CH 4A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	21:37
Distance Totale étape 1		21.2	44	65.2		
Départ Etape2						
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
CH 4B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	32.6	0:03	8:45
	Assistance	10.6	22	32.6		
CH 4C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	32.6	0:20	9:05
RZ 3	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 5	Avant ES 5		9.7	9.7	0:12	9:17
DES 5	Les Roches du Diable	18.5		28.2		9:20
CH 6	Avant ES 6		8.8	37	0:35	9:55
DES 6	Le Scorf	9.6		46.6		9:58
CH 6A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	10:18
Regroupement						
CH 6B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	11:18
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 6C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	11:38
RZ 4	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 7	Avant ES 7		9.7	9.7	0:12	11:50
DES 7	Les Roches du Diable	18.5		28.2		11:53
CH 8	Avant ES 8		8.8	37	0:35	12:28
DES 8	Le Scorf	9.6		46.6		12:31
CH 8A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	12:51
Regroupement						
CH 8B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	13:51
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 8C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	14:11
	Sortie Parc Assistance - Plouay					
	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	0		
CH 9	Avant ES 9		9.7	9.7	0:12	14:23
DES 9	Les Roches du Diable	18.5		28.2		14:26
CH 10	Avant ES 10		8.8	37	0:35	15:01
DES 10	Le Scorf	9.6		46.6		15:04
CH 10A	Entrée Parc Fermé - Plouay		5.8	52.4	0:20	15:24
Distance Totale étape 2		84.3	72.9	157.2		
Distance Totale Rallye		105.5	116.9	222.4		